



COMPTE RENDU DU COTEC n° 3



ELABORATION DES PLANS DE PREVENTION DES RISQUES LITTORAUX de OYE-PLAGE à GRAVELINES

Date : 29 juin 2015 de 14h00 à 16h30
Lieu : Salon d'honneur de la mairie de Gravelines
Cadre : Réunion du COTEC n°3
Objet : Présentation de la phase 3 du dossier

Rédacteur : Didier Mazet-Brachet (Alp'Géorisques)

Présents :

Monsieur LEUREGANS Vincent, Direction du Développement, Mairie de Gravelines,
Madame BETTINELLI, Urbanisme, Mairie de Gravelines,
Monsieur CLINQUART Sony, Maire de Grand-Fort-Philippe
Monsieur CANDEL-ESCOBAR Mario, Adjoint au Maire de Grand-Fort-Philippe,
Messieurs VERMERSCH Guy, Adjoint au Maire de Oye-Plage,
Monsieur DEBAENE Jean-Luc, Service Urbanisme, Mairie de Oye-Plage,
Madame Magali SIEJA, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Adjoint Environnement MDAD Calaisi
Monsieur MOREAU Christophe, Conseil Départemental du Pas-de-Calais, Direction de l'Environnement
Madame SERRET Fany, Communauté de Communes de la région d'Audruicq,
Monsieur GALVEZ, Chargé de Mission Risques Majeurs, Communauté Urbaine de Dunkerque,
Monsieur MARCOTTE Ambroise, Pôle Métropolitain de la Côte d'Opale,
Monsieur CHELKOWSKI Xavier, AGUR, Écologue urbaniste
Monsieur VANNIUWENBOURG Georget, Voies Navigables de France,
Monsieur DEMESSINE Franck, SDIS du Pas-de-Calais,
Monsieur VORSTAVEL Guillaume, SDIS du Nord,
Madame SELENGRO Myriam, Préfecture de Dunkerque,
Madame COSSU Sylvie, Sous-Préfecture de Saint-Omer,
Madame ZIOLOWSKI Valérie, D.D.T.M. 62, Service Eau et Risques, P.P.R.N.
Monsieur LEPENNE Nicolas, D.D.T.M. 62, Côte d'Opale - Atelier Territorial
Monsieur LEFRANCOIS Grégory, D.D.T.M. 59, Adjoint au chef de service Sécurité, Risques et Crise
Monsieur PHILIPPE Manuel, D.D.T.M. 59, Service Sécurité, Risques et Crise
Madame DUBOIS Estelle, D.T.T.M. 59, Service Sécurité, Risques et Crise (stagiaire)
Monsieur SZAREK David, D.T.T.M. 59, Délégation des Flandres, EER
Monsieur SALOMÉ Magali, D.T.T.M. 59, Délégation des Flandres Chargé d'Etudes
Monsieur DEPECKER Pascal, D.D.T.M. 59, Délégation des Flandres Chargé d'Etudes à la cellule E.E.R.
Monsieur Didier MAZET-BRACHET, Bureau d'études Alp'Georisques

Exposé :

Monsieur Manuel PHILIPPE ouvre la séance en rappelant la réunion de travail qui s'est déroulée antérieurement entre les collectivités et la DDTM.

Il présente les différentes options qui se présentent en termes de transcription réglementaire.

Il propose de regrouper les zones « vert clair » et « jaune » sur le même règlement et les zones « bleu » et « bleu clair » sur un autre règlement spécifique.

Monsieur Didier MAZET-BRACHET présente les travaux réalisés depuis la deuxième réunion COTEC

Échange avec la salle :

Mairie de Gravelines : la commune souhaite que le plan de zonage soit « nettoyé », notamment sur le Nord de Petit-Fort-Philippe où les micro-zones rouge ne sont peut-être pas justifiées et mériteraient de passer en bleu.

Monsieur Manuel PHILIPPE : le nettoyage de la carte est possible. Les critères hauteur et vitesse seront analysés afin de réinterpréter l'aléa.

Mairie de Gravelines : propose d'étudier l'aléa sur la voirie à Petit-Fort-Philippe, ce qui serait plus logique quant à la topographie des lieux.

Monsieur Manuel PHILIPPE : Ce point sera vérifié.

Mairie de Gravelines : s'inquiète de la zone portuaire et souhaite que le PPRL ne bloque pas les projets sur la zone.

Monsieur Manuel PHILIPPE : la côte de référence sera appliquée sur les zones inondables. Les côtes de référence seront définies sur le plan annexe ou directement sur le plan de zonage. La côte de référence sera définie par rapport à l'altimétrie (côté NGF) ou par rapport au terrain naturel.

Commune de Grand-Fort-Philippe : souhaite que la côte de référence soit prise par rapport à la voirie plutôt que par rapport au terrain naturel (comme le PLU).

Monsieur Manuel PHILIPPE : Principe accepté

Commune de Gravelines : souligne le caractère irréaliste des extensions possibles trop faibles.

Monsieur Manuel PHILIPPE : En l'attente du PPRL, c'est une doctrine très conservatoire qui est appliquée dans le cadre du PAC. Le projet de règlement du PPRL comportera des plafonds différents en termes de constructibilité

En conclusion :

L'ensemble des membres du comité technique du plan de prévention des risques littoraux de Gravelines - Oye-Plage est invité à faire parvenir ses remarques par écrit à la DDTM 59 / Délégation Territoriale des Flandres à l'adresse suivante :

DDTM 59 / DT Flandres
30 rue L'Hermitte
BP 6533
59386 Dunkerque Cedex